

BUREAU EXECUTIF DU 1^{er} AVRIL 2016

Présents : JP CHAMPION – JC MERIC- D TINCELIN – H BACCHINI – JP CHURET – J KERHOAS – C FOUNTAINE- JM SOYEZ – E MARLIOT – JP LOSTIS – JL DENECHAU – MT LANNUZEL JOURDAS- J CATHELINEAU – B DAVID – M BOUVET – H GIRAUD – S LASSEAUX – J MARAJO- F PFEIFFER

Excusés : C FOURICHON- JC COUR – B BONNEAU – O BOVYN

1. VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

1.1. Approbation du relevé de décision du Bureau Exécutif du 10 mars 2016

Décision 1	Le BE approuve à l'unanimité le relevé de décisions du BE du 10 mars 2016 Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 07 Avril 2016
-------------------	---

1.2. Point Assemblée Générale : 1.2.1 Questions écrites

Information	Pas de questions écrites reçu pour l'AG
--------------------	---

1.2.2 Présentation des éléments marquants de l'année 2015 et perspectives 2016 des départements et des commissions

Décision 2	Rappel du déroulé de l'AG et des présentations des faits marquants 2015 et des perspectives 2016. Présentation/test du dispositif de vote électronique Toute perte d'un boitier par un délégué ne sera pas remplacé et ne pourra pas voter et il sera invalidé. Le boitier cassé sera remplacé dans la limite des stocks disponibles.
-------------------	--

1.3. Résultat du vote électronique sur le règlement intérieur pour les stagiaires en formation fédérale

Décision 3	Le Bureau exécutif valide à l'unanimité le relevé de décision suite au vote électronique du 18/03/2016 sur le Règlement Intérieur pour les stagiaires en formation fédérale.
-------------------	--

1.3.1

Décision 4	<p>Le Bureau exécutif approuve à l'unanimité la désignation de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Jean Christophe Cour comme délégué fédéral sur le championnat de France 470 qui se déroulera sur le lac de Madine du 14 au 16 Mai 2016- Christian Peyras comme délégué fédéral sur l'Open de France qui se déroulera au CN Biscarosse du 01 au 06 Août 2016. <p>Le tableau des délégués fédéraux voté le 10/03 est en conséquence mis à jour (joint en annexe)</p>
-------------------	--

1.4 Information relative aux conséquences financières des fusions

Décision 5	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance des informations relatives aux conséquences financières des fusions par rapport au paiement des subventions dues sur l'exercice 2016. Le BE décide que la résolution relative à la réforme territoriale proposée au vote de l'AG soit modifiée comme suit :</p> <p>« L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'Administration jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale pour supprimer les anciennes ligues et créer les nouvelles ligues qui devront adopter les ressorts territoriaux des nouvelles régions administratives. Les opérations de fusion création modifieront ainsi les dispositions de l'Annexe 1 du Règlement Intérieur dont la nouvelle rédaction sera entérinée par la prochaine Assemblée Générale de la FFVoile.</p> <p>Dans le cas où une collectivité / un organisme public n'accepterait pas de verser les subventions accordées à une ancienne ligue au profit d'une nouvelle ligue, les opérations précitées pourront être différées au-delà du 01/07/2016 par dérogation à la décision d'AG du 28/03/2015 ».</p>
-------------------	---

1.5 Offre licencié Ile de France Forest Hill

Décision 6	<p>Le Bureau Exécutif se prononce favorablement sur l'offre proposée aux licenciés résidant en Ile de France ou détenteur d'une licence dans un club francilien, par le groupe Forest Hill et sur la contrepartie de communication auprès des licenciés d'Ile de France ainsi que sur le bandeau qui apparaîtra sur le site de la FFVoile durant 3 à 4 mois suivant les offres.</p>
-------------------	---

1.6 Projet d'évolution de la commission catamaran voile

Décision 7	<p>Le Bureau Exécutif décide de faire évoluer la commission catamaran voile avec deux co-présidents Frédérique Pfeiffer et Stéphane Fretay. Lors du prochain BE ou par vote électronique sera proposée sa nouvelle composition</p>
-------------------	--

1.7 Commission des litiges : Cas Porh Loeiz Skiff / Ligue Bretagne de Voile

Décision 8	<p>Le Bureau Exécutif donne mandat au Président pour répondre au courrier de la Ligue de Bretagne de Voile et étudier les suites éventuelles à apporter au dossier.</p>
-------------------	---

2. **DIRECTION TECHNIQUE**

2.1. Information sur l'évolution du BPJEPS Voile

Info	Le BE prends connaissance du contenu du décret relatif à la modification du BPJEPS (vient de paraître au JO du 29 avril 2016). Ce texte, qui entre en vigueur le 1er septembre 2016, crée la spécialité "éducateur sportif" du BPJEPS. Il réduit le nombre d'unités capitalisables (UC) de dix à quatre dont deux sont transversales quelle que soit la spécialité. Il fixe le cadre des modalités de l'évaluation. Ces textes vont permettre la parution des arrêtés de mention des nouveaux BPJEPS en 4 UC. Pour la voile, les modifications n'entreront en vigueur qu'en 2017. Texte officiel : https://drive.google.com/file/d/0BzMCvM8_Tv0aU2tSUIB3S3p4Uzg/view?pref=2&pli=1
-------------	--

2.2 Information sur la police des séjours sportifs (hors compétitions).

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance des informations transmises sur l'évolution réglementaire de la police des séjours sportifs (hors compétitions).
-------------	--

2.3 Information sur le contrôle des éducateurs sportifs et obligations conséquentes pour les clubs

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance des informations sur le contrôle facilité des éducateurs sportifs via Internet et obligations facilitées pour les clubs
-------------	---

2.4 Nouvelles dispositions pour la lutte contre le dopage

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance des Nouvelles dispositions pour la lutte contre le dopage
-------------	---

2.5 Indemnités ministérielles des CTN

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance de l'évolution relative au versement des Indemnités ministérielles des CTN, qui ne passent désormais plus par la FFVoile.
-------------	---

2.6 Evaluation des plans fédéraux citoyens du sport

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance de l'évaluation semestrielle des plans fédéraux citoyens du sport
-------------	---

2.7 Evolutions des dispositifs de Haut Niveau 2017-2020

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance des évolutions des dispositifs de Haut Niveau 2017-2020, en particulier celle relative à la SMR applicable à partir de septembre 2016.
-------------	--

2.8 Informations diverses : « Optimouv », « erasmus » et « handisport »

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance de ces 3 informations présentées en séance.
-------------	---

3. **HAUT NIVEAU**

3.1. Premiers résultats 2016

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance des premiers résultats 2016
-------------	---

3.2. Point d'étape sur le soutien SHN du Ministère de la Défense

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance du point d'étape effectué en séance sur le soutien SHN du Ministère de la Défense.
-------------	--

3.3. Echéancier de la préparation Olympique (principales étapes)

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance de l'Echéancier de la préparation Olympique (principales étapes) présenté en séance.
-------------	--

4. **HABITABLE**

4.1. Composition du Comité de sélection pour le Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage – Flotte collective Habitable

Décision 9	Le bureau exécutif entérine la composition du Comité de sélection pour le Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage – Flotte collective Habitable décrite comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Michel Kerhoas (Président du Conseil des Ligues)- Pierre Caste (Représentant de l'organisateur)- Paul Adam (Représentant du bassin Manche)- Marc Reine (Représentant du bassin Atlantique)- Claude Le Bacquer (Président de la ligue PACA)
-------------------	--

4-2 RSO – demande de la classe Mini

Décision 10	Le Bureau Exécutif de la FFVoile donne mandat à un groupe restreint du Bureau Exécutif (Pdt FFVoile, Vice Pdt FFVoile en Charge du Département Habitable et Pdt Commission Centrale d'Arbitrage) pour étudier les préconisations techniques émises par le Groupe RSO de la FFVoile, et statuer sur les demandes de la Classe Mini. Lors du BE du 17 mai, une information sera faite au Bureau Exécutif sur les décisions prises. Toutefois à titre exceptionnel et dérogatoire, il accorde à la Classe Mini le droit de participer aux compétitions sous les RSO 2014-2015, uniquement pour les articles 3.04 ; 3.14.1-b ; 4.19 et 4.19.1 ; 4.20.2 ; 5.01 et 5.01.3 jusqu'à ce qu'une décision soit prise et notifiée à la classe.
--------------------	---

5. **VOILE LEGERE**

5.1. Information sur le déroulement du Forum Test Bateaux Collectifs

Info	Le bureau exécutif prend connaissance du point effectué en séance sur le déroulement du Forum Test Bateaux Collectifs à Marseille
-------------	---

6. **CCA**

6.1. Utilisation des règles modifiées pour la Ligue Nationale de Voile 2016

Décision 11	Le Bureau Exécutif autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à développer des règles de course expérimentales, avec pour objectif leur utilisation sur le Test Event 2016 de la ligue Nationale de Voile (dates et lieu à confirmer).
--------------------	---

7. **DEVELOPPEMENT**

7.1. Point sur le colloque national

Info	Le Bureau Exécutif prend connaissance du point effectué en séance sur le colloque du Département développement.
-------------	---

7.2. Décret plage

Info	Lors de sa dernière séance, le bureau exécutif avait demandé qu'un point soit fait après le colloque national du développement. Il en ressort qu'un nombre restreint de clubs sont directement concernés par le décret plage et que ce texte ne soit pas en mesure d'être modifié. La FFVoile suit néanmoins certaines évolutions législatives en cours d'étude au Parlement susceptibles de prendre en compte la situation des clubs ayant un emplacement non démontable existant sur des espaces littoraux.
-------------	---